

Formation habilitée par la CARSAT H32749/2024/PRAP-IBC-1/O/01

Objectifs :

- Maintenir et actualiser ses compétences en tant qu'acteur PRAP dans l'entreprise
- Observer et analyser sa situation de travail afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues ;
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention.

Un entretien préalable avec un représentant de l'entreprise peut être nécessaire pour :

- valider que l'entreprise est engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels
- s'assurer que les compétences internes en prévention permettront de garantir l'efficacité des actions menées

Public concerné :

Tous salariés.

Pré requis :

Être titulaire d'un certificat PRAP IBC

Moyens matériel à fournir par les participants :

EPI obligatoire(s) dans l'entreprise concernée pour visite de groupe dans le cadre de la pratique.

Lieu, durée, dates, tarifs, horaires :

- Lieu : en intra entreprise
- Effectif des sessions : 4 à 10 personnes.
- Durée : 1 jour, soit 7 heures
- Dates, tarifs, horaires : nous contacter / informations (planning, tarifs) sur : <https://www.a2prevention.com>

Accessibilité Personnes en Situation de Handicap :



Nos formations sont accessibles sous conditions. Merci de nous consulter au préalable pour vérifier si certains aménagements sont nécessaires.



Conditions générales de vente :

Communiquées avec la convention.

Encadrement - formateur :

Formatrice PRAP certifiée par le réseau Assurance Maladie Risques professionnels/INRS.



Contacts / renseignements

Tel : 05 59 64 04 42

formation@a2prevention.com

Modalités pédagogiques :

Formation action

Prise en compte des situations professionnelles spécifiques des participants

Alternance entre apports théoriques, exercices pratiques et analyse sur le terrain de l'environnement de travail des stagiaires

Moyens pédagogiques :

- PC et vidéoprojecteur ainsi que des ressources multimédia et paperboard.

- Matériels : 1 caisse sans poignée, 1 caisse avec poignées, tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise

Évaluation pédagogique :

Les évaluations formatives en continu et l'épreuve d'évaluation certificative finale sont réalisées conformément au document de référence de l'INRS en vigueur.

Évaluation de l'action de formation :

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Mode de validation / sanction :

Attestation de fin de formation / certificat de réalisation

Certificat d'acteur PRAP IBC délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux évaluations certificatives des compétences acteur PRAP IBC.

Validité / suite de parcours :

Validité du certificat : 24 mois.

Maintien-actualisation des compétences d'une journée obligatoire tous les 24 mois (réalisation d'évaluation certificative)

PROGRAMME DE LA FORMATION

- 1. Mettre à jour ses connaissances en prévention en lien avec les risques de son métier**
 - Se remémorer les différents enjeux de la prévention pour l'entreprise et l'intérêt de la démarche de prévention
 - Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
 - Revoir le mécanisme d'apparition du dommage
 - Revalider, dans son métier, les situations de travail définies susceptibles de nuire à sa santé et les effets induits
- 2. Rappel sur les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain**
 - Connaître le fonctionnement du corps humain
 - Repérer les limites de fonctionnement du corps humain
 - Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé
- 3. Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé**
 - Observer et décrire son activité et sa complexité
 - Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé
- 4. Proposer des améliorations de sa situation de travail**
 - à partir des causes identifiées au cours de son analyse
 - en agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail
 - en tenant compte des principes généraux de prévention
- 5. Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort**
 - Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble des situations de travail
 - Connaître et utiliser les différentes possibilités d'aides à la manutention

Pratique (exercices en sous-groupe ou en ateliers) :

- Exercices de lever et de porter de charges
- Visite du groupe dans l'entreprise aux postes de travail des stagiaires avec études des manutentions habituelles / Adopter les gestes et les postures adaptés

Equivalence :

Non concerné

Débouchés professionnels

Utilisable dans tous les secteurs d'activités.

Passerelles :

Non concerné

Références réglementaires :

Décret du 3 septembre 1992 et article R4541-8 du code du travail.

Répertoire spécifique : non concerné.

Version décembre 2023